

Pôle Femme-Enfant

Maternité d'Aix-en-Provence

Centre hospitalier du Pays d'Aix

Livret d'accueil



« *Bien naître, bien être* »

Centre  **ospitalier**
du Pays d'Aix

Centre Hospitalier
Intercommunal
Aix-Pertuis

www.ch-aix.fr

SOMMAIRE

I. PRESENTATION DE LA MATERNITE - page 3

- 1- **Maternité et Néonatalogie – Vidéo de présentation**
- 2- **Les différents services**
- 3- **Accès**
- 4- **Les équipes de la maternité**

II. VOTRE SUIVI DE GROSSESSE - page 9

- 1- **Calendrier de vos consultations**
- 2- **Entretien prénatal précoce et projet de naissance**
- 3- **Les échographies**
- 4- **L'hôpital de jour**
- 5- **Consultation d'anesthésie**
- 6- **Ateliers et cours de préparation à la naissance et la parentalité**
- 7- **Accouchement en plateau technique**
- 8- **Consultations diverses**

III. VOTRE SEJOUR A LA MATERNITE - page 12

- 1- **Quand venir à la maternité ?**
- 2- **La valise de maternité**
- 3- **La naissance**
- 4- **Le séjour en maternité**
- 5- **Les soins de bébé et son alimentation**

IV. LE RETOUR A DOMICILE - page 18

- 1- **Organisation du retour**
- 2- **Aide et associations disponibles**

V. LA VISITE DU POST PARTUM - page 20

VI. LES NUMEROS UTILES - page 20

VII. VOS DROITS ET DEVOIRS - page 21

1 - Maternité et Néonatalogie



Nous sommes heureux de vous accueillir à la maternité d'Aix-en-Provence du Centre Hospitalier Intercommunal Aix-Pertuis. 1576 nouveaux-nés ont vu le jour en 2021.

Maternité de niveau IIb, elle est associée à une unité de néonatalogie pouvant accueillir des nouveau-nés prématurés à partir de 32 SA (semaines d'aménorrhées) ou nés à terme nécessitant une surveillance et des soins spécialisés de pédiatrie néonatale.

Les soins prodigués sont des soins de développement centrés sur les besoins et les rythmes de l'enfant.

L'accueil est personnalisé et vise à favoriser le lien parents-enfant.

Nous vous accompagnons dans votre parcours physiologique comme pathologique, à l'écoute de votre projet de naissance.

Une vidéo de présentation de la maternité et des membres de son équipe est disponible : [Lien pour la vidéo de présentation \(flash code\)](#)

L'établissement et la maternité sont engagés dans une démarche en santé environnementale. Le CHIAP a été labellisé « Très haute qualité en santé environnementale » niveau Or en 2022 et la maternité est en démarche de labellisation « Pimum non nocere ».

(Scannez le QR CODE de la vidéo) →



Du début de la grossesse à 2 ans, les 1000 premiers jours sont une période extraordinaire et déterminante pour bébé. L'engagement des maternités du Centre Hospitalier Aix-Pertuis vise à informer les futurs parents et les aider à réduire les expositions aux substances toxiques. <https://www.1000-premiers-jours.fr/fr>

Le CHIAP labellisé THQSE niveau OR et Responsability Europe !



2 - Les différents services

Le pôle femme-mère-enfant est constitué de différents services vous proposant un accueil continu :

- Les **urgences gynécologiques** : Ouvertes 24h/24 et 7j/7, nous vous accueillons pour toute situation d'urgence jusqu'à 24 SA tels que saignements, douleurs, contractions, ...
- **Service de gynécologie** : en cas d'hospitalisation avant 24 SA pour motif obstétrical ou non



- **Service d'assistance médicale à la Procréation** (bâtiment Pasteur)
- **Hôpital de jour** : permet le suivi rapproché des grossesses pathologiques
- **Service de grossesses à risques** (8 lits) : hospitalisation en cas de pathologie maternelle ou obstétricale en cours de grossesse

- **Salle de naissance** : constituée d'une salle d'urgence, de 4 salles d'accouchements et d'une salle nature avec baignoire et combitrack dans un environnement respectant la physiologie au plus près de votre projet de naissance



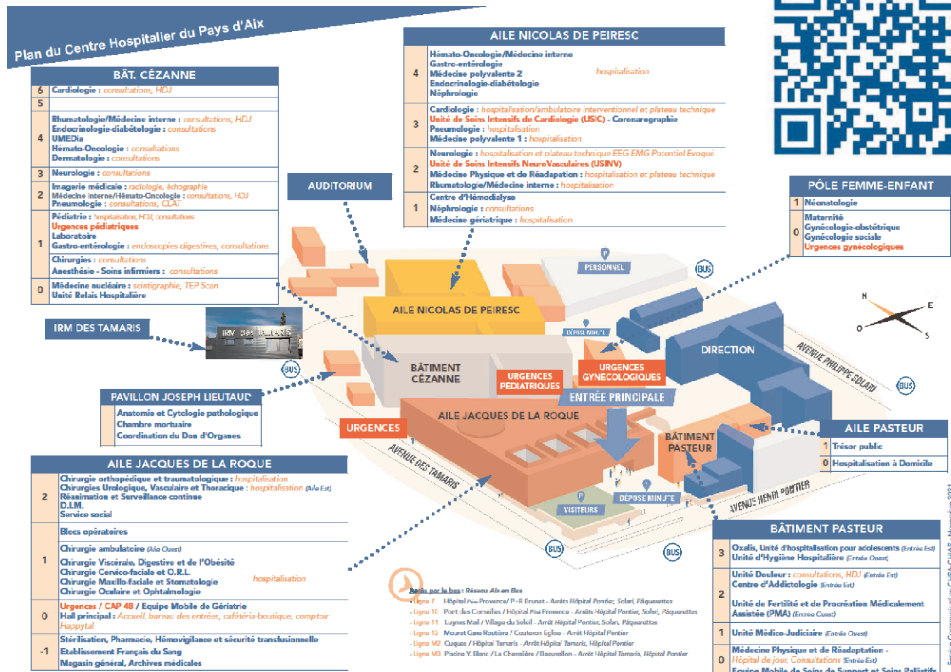
- Bloc opératoire avec salle de césarienne attenante à la salle de naissance et à la salle de réanimation néonatale
- **Service de suites de naissance** (30 lits) : toutes les chambres sont équipées de baignoires pour bébé
- Une **unité de néonatalogie**, située au 1^{er} étage, composée de 6 lits de soins intensifs de néonatalogie, 6 lits de néonatalogie et 6 chambres « parents accompagnants » afin de rester 24h/24 auprès de votre enfant, accompagnée de votre conjoint dès que votre état de santé le permet.

● Un service d'urgences pédiatriques

● La **Maternité de Pertuis** : maternité de niveau 1 et labellisée IHAB - Initiative Pour un Hôpital Ami des Bébés - réalisant 800 naissances par an.



3- **Accès**



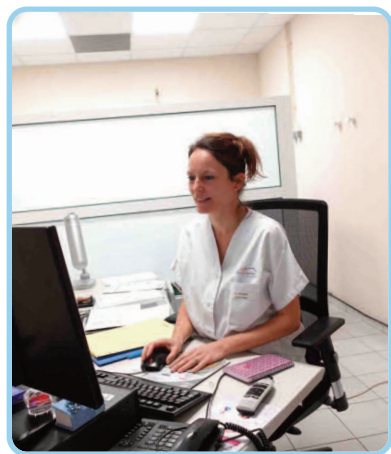
4 - Les équipes de la maternité

- ➔ Pour garantir votre sécurité et celle de votre bébé, une équipe médicale est présente 24h/24 .
- ➔ L'équipe pluridisciplinaire qui vous accompagne dans le respect de vos rythmes et de vos besoins :



Gynécologues-obstétriciens, Anesthésistes, Pédiatres (équipe de garde présente sur place 24h/24 et 7j/7)

Ils effectuent des consultations (suivi de grossesse, consultation d'anesthésie de pédiatrie) et assurent le suivi médical des patients hospitalisés. Ils sont responsables de la surveillance clinique et des traitements médicaux.



Sages-femmes

Présentes à chaque étape de votre maternité, elles restent vos interlocuteurs privilégiés. Leur rôle est d'assurer le suivi de la grossesse physiologique en réalisant des consultations et des entretiens prénataux précoces. Elles dépistent les pathologies et sont présentes pour le suivi des grossesses en hôpital de jour et au sein du service des grossesses à risques. Elles assurent les accouchements physiologiques et la surveillance de la mère et du nouveau-né pendant le séjour.

N° de téléphone de la salle d'accouchement en cas de d'urgence :

 04.42.33.90.35



Infirmières puéricultrices

Présentes la journée, de 8h à 17h30, en service de maternité, elles s'occupent des nouveau-nés.

Les infirmières puéricultrices accompagnent et soutiennent les parents et la famille dans l'exercice de leur nouvelle fonction parentale et réalisent les soins et surveillances quotidiens (accompagnement à l'allaitement, bilan sanguin, test auditif, test de Guthrie...)





Auxiliaires de Puéricultures, Aides-Soignantes (AP, AS)

En salle de naissance, elles assistent la sage-femme dans l'accueil des patientes, la prise en charge de l'accouchement et des soins aux nouveau-nés.

En service, elles seront à votre écoute pour assurer votre confort et votre bien-être ainsi que ceux de votre enfant.

Elles vous accompagneront vous et votre bébé dans les soins courants au côté de la sage-femme et l'infirmière puéricultrice, vous conseilleront et veilleront à l'hygiène de la chambre et du matériel.



Agents de Services Hospitaliers (ASH)

Ils effectuent le bio nettoyage des parties communes et l'entretien de l'environnement de vie des patients.

Ils assurent également le service hôtelier comme la distribution des repas.

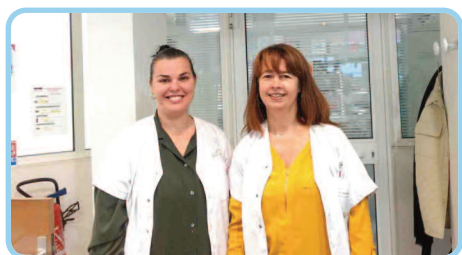


Les agents d'accueil

présentes tous les jours de 7h30 à 17h30 du lundi au samedi vous accueillent et vous orientent dans notre maternité.



Tel : 04.42.33.50.29



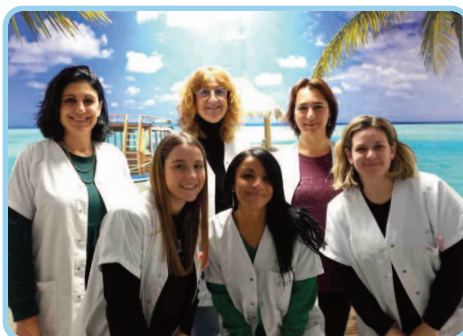
Le secrétariat

Notre équipe de secrétaires est présente **du lundi au jeudi de 8h30 à 16h et le vendredi de 8h30 à 13h30**, afin d'organiser votre planning de rendez-vous (consultation, échographie, anesthésie). Vous pouvez également vous rendre sur Doctolib pour la prise de rendez-vous.



Tel : 04.42.33.50.28

Mail : amamaternite@ch-aix.fr



Selon vos besoins ou ceux de vos enfants, d'autres professionnels peuvent intervenir dans le service :

- **Equipes de psychologues** : Mme Lisa CHENAULT / Mme Nadine PETTINI
☎ Tel : 04 42 33 55 11

- **Assistante sociale** : Mme Morgane ALLEGRE
☎ Tel : 04 42 33 50 18

- **Equipe mobile de psychopérinatalité** :
☎ Tel : 04 42 16 16 91

- Consultation d'ostéopathie pour les mères lors de votre séjour en grossesse à risque ou en suite de naissance en partenariat avec le Collège d'ostéopathe de Provence Aix-Marseille, école d'ostéopathie qui intervient directement dans le service de maternité.



- **Diététicienne**

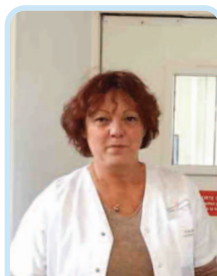
Les autres services de l'hôpital en lien avec la maternité pour assurer la sécurité des soins :

- **Un service de soins intensifs de néonatalogie**
- **Etablissement Français du sang**
- **Service de réanimation adulte**

- **L'encadrement médical et soignant**



**Sage-femme
coordinatrice :**
Mme Sophie
ABBINK



**Coordonnatrice en
maïeutique :**
Mme Nathalie
BLONDEAU



**Chef de
service de
gynécologie
obstétrique :**
Dr Daniel COHEN



**Chef de
service de
Pédiatrie :**
Dr Clément
AMMOUCHE

1 - Calendrier de vos consultations

	1 ^{er} trimestre			2 ^{ème} trimestre			3 ^{ème} trimestre		
	1 ^{er} mois	2 ^{ème} mois	3 ^{ème} mois	4 ^{ème} mois	5 ^{ème} mois	6 ^{ème} mois	7 ^{ème} mois	8 ^{ème} mois	9 ^{ème} mois
7 consultations	Réalisées par un médecin gynécologue ou une sage-femme, à l'hôpital, en cabinet de ville ou en PMI Consultations et échographies supplémentaires spécifiques selon nécessité médicale							Dernières consultations à réaliser au sein de la maternité	
	1 ^{ère} consultation Déclaration de grossesse à adresser à votre organisme d'assurance maladie et à la CAF avant la 13 ^{ème} semaine.			Mensuelle +/- Entretien Prénatal Précoce	Mensuelle	Mensuelle	Mensuelle	Mensuelle + Consultation d'anesthésie	Mensuelle + Consultation de terme à 41 SA
								Cours de préparation avec une sage-femme libérale	
Urgences 24h/24 7j/7	Urgences gynécologiques				A partir de 24 SA Au bloc obstétrical				
3 Echographies	1 ^{ère} échographie entre 11 et 13SA +6 jours → Date la grossesse → Permet l'évaluation du risque de trisomie			2 ^{ème} échographie entre 21 et 23 SA → Echographie morphologie → Dépistage des malformations			3 ^{ème} échographie → Echographie de croissance		

Si vous êtes suivie en libéral, les 2 dernières consultations doivent avoir lieu au sein de la maternité.

En cas de grossesse à risque (diabète gestationnel, HTA, grossesse multiple, pathologie endocrinienne, utérus cicatriciel...), le suivi devra être réalisé par un gynécologue obstétricien.

→ *Pensez à vous présenter au bureau des entrées 15 min avant le rendez-vous*

→ *Pensez à remplir et à ramener la fiche de renseignements avant votre première consultation*



2 - Entretien prénatal précoce (EPP) et projet de naissance

● **Entretien prénatal précoce**

Il s'agit d'un entretien individuel ou en couple effectué avec une sage-femme à la maternité possible dès le 4^{ème} mois de grossesse. Ce rendez-vous est pris en charge à 100%.

C'est un moment privilégié pour échanger sur votre état de santé, votre projet de naissance, les difficultés rencontrées pendant la grossesse, les questions que vous vous posez, si vous disposez d'informations supplémentaires ou d'un accompagnement personnalisé.

Le(a) conjoint(e) est encouragé(e) à être présent(e) pour participer à cet échange.

Vous pouvez, de votre côté, préparer cet entretien (notez vos questions au préalable, comment vivez-vous votre grossesse, comment envisagez-vous la naissance et le retour à domicile, etc.).

● **Projet de naissance**

Un projet de naissance est l'énoncé des souhaits des parents quant au déroulement de la grossesse et à la naissance de leur enfant. Il inclut l'organisation des soins, le suivi médical, la préparation à la naissance et à la parentalité, les modalités d'accouchement, les possibilités de suivi pendant la période postnatale, y compris les conditions d'un retour précoce au domicile et les recours en cas de difficultés.

Il peut être formalisé par un document écrit rédigé par les parents.

Le projet de naissance nécessite un bon échange d'informations et s'élabore dans le dialogue avec la sage-femme ou le médecin qui suit régulièrement votre grossesse.

Il vise une meilleure compréhension et une satisfaction partagée entre soignants et parents.

Ce projet ne présente aucune valeur juridique mais relève d'un accord mutuel avec l'équipe, c'est un véritable échange qui ouvre le dialogue et permet de préparer au mieux la naissance de votre enfant.

Un accompagnement global en pré et per partum par une sage-femme libérale conventionnée avec l'hôpital, qui assure votre suivi de grossesse et interviendra lors d'un accouchement en plateau technique, peut être proposé.

Une consultation médicale (SF et gynéco) et la consultation d'anesthésie doivent être réalisées au sein de la maternité.

L'accouchement en plateau technique est soumis à validation de l'équipe médicale du service selon le contexte médical de la grossesse et les critères de bonnes pratiques qui garantissent la sécurité des soins.

3 - Les échographies

Seules 3 échographies sont obligatoires au cours de la grossesse.

Une échographie de datation peut être réalisée en tout début de grossesse en cas d'incertitude sur le début de la grossesse.

En cas de pathologie maternelle ou fœtale, des contrôles supplémentaires peuvent être nécessaires.

4 - L'hôpital de jour (Hdj)

Hôpital de jour (lundi-mardi-jeudi-vendredi) : Tel : 04-42-33-90-14

En plus des consultations prévues, en cas de grossesse pathologique (diabète gestationnel, hypertension artérielle...), il peut vous être proposé :

- Des rendez-vous en hospitalisation de jour pour un suivi plus rapproché avec une de nos sages-femmes
- Un suivi par une sage-femme libérale.

5 - Consultation d'anesthésie

La consultation d'anesthésie sera programmée lors de votre 8^{ème} mois de grossesse.

Le médecin anesthésiste constituera un dossier, évaluera votre état de santé global, vous informera sur les méthodes d'analgésie et répondra à vos questions sur la prise en charge de la douleur au cours de l'accouchement.



6 - Ateliers et cours de préparation à l'accouchement

Afin de vous préparer au mieux à l'arrivée de votre enfant tout au long de la grossesse, vous pouvez bénéficier de 7 séances de préparation à la naissance prises en charge à 100% par l'assurance maladie.

Ces séances sont, la plupart du temps, collectives afin de favoriser les échanges.

Ces séances vous permettront de :

- Mieux comprendre le déroulement de la grossesse, de l'accouchement et des suites de couches et leurs différents acteurs
- Vous entraîner à effectuer des exercices de respiration, de relaxation afin de mieux appréhender l'accouchement
- Prendre connaissance des différents soins pour votre bébé et préparer votre retour à la maison



Ces séances sont à réaliser avec la sage-femme libérale de votre choix.

● Les ateliers « accueillir bébé dans un environnement sain » :

A la maternité, des ateliers gratuits vous sont proposés comme l'atelier « accueillir bébé dans un environnement sain » qui aborde la santé environnementale.

Atelier collectif en présentiel ou en ligne, animé par **Mme Muriel MESBAH, conseillère en environnement intérieur**, il a pour objectif de vous aider à choisir vos produits du quotidien (ménager, cosmétique, bricolage) et à aménager votre logement (en particulier la chambre de votre bébé) sans nuire à sa santé. Il permettra de faire le tri dans toutes les allégations santé et bien-être des produits de consommation courante et de repartir avec des idées claires sur les produits que l'on peut utiliser sans risque.

Votre contact : mmesbah@ch-aix.fr

Vous pouvez obtenir des **fiches ludiques et récapitulatives** sur les sites suivants :

www.Asef-asso.fr (Association Santé France Environnement)

www.wecf.france.org (cliquer sur -> Guides et fiches)

Livret santé environnementale et périnatale



L'équipe médicale et paramédicale de la maternité est composée d'un personnel pluridisciplinaire qui possède des compétences dans divers domaines.

Vous pourrez trouver lors de votre séjour du personnel formé en :

- | | |
|--------------------|--------------------------------------------|
| ● Hypnose médicale | ● Acupuncture |
| ● Homéopathie | ● Fleurs de Bach et en huiles essentielles |
| ● Massage bébé | ● RESC (Résonance par stimulation cutanée) |
| ● Portage | ● Bain thalasso |

7 - Accouchement en plateau technique

La maternité d'Aix ouvre son plateau technique pour que des sages-femmes libérales conventionnées avec le CHIAP et réalisant un accompagnement global puissent pratiquer des accouchements au sein de la salle de naissance d'Aix.

La sage-femme libérale réalise le suivi de la grossesse au cabinet, l'accouchement ainsi que la surveillance de la mère et de l'enfant pendant les 2h après la naissance au sein de l'infrastructure hospitalière.

Pour connaître les conditions et les modalités d'accès au plateau technique, vous pouvez vous renseigner auprès de l'équipe médicale de la maternité d'Aix ou auprès des SF libérales conventionnées dont la liste est disponible sur le site internet du CHIAP (www.ch-aix.fr).

8 - Consultations diverses

Nous travaillons en étroite collaboration avec les autres spécialités de l'hôpital auxquelles vous pourriez avoir recours : consultations d'endocrinologie, de cardiologie, de néphrologie, radiologie...

1 - Quand venir à la maternité ?

Vous êtes invitée à venir consulter à la maternité en cas de début de travail se manifestant par des contractions utérines régulières ou par une perte de liquide amniotique.

Vous devez consulter en urgence devant toute manifestation anormale :

- Des pertes de sang
- Des contractions utérines avant terme
- De diminution des mouvements de votre bébé
- Après une chute, un traumatisme ou un accident
- Une fièvre supérieure à 38°C
- Apparition brutale d'œdèmes, maux de tête, ...

La perte du bouchon muqueux (écoulement glaireux de couleur marron) n'est pas prédictive d'un accouchement imminent.

Ces motifs sont donnés à titre indicatif.

En cas de doute, il est possible de contacter les sages-femmes de la salle de naissance 24h/24 au 04 42 33 90 35 ou de venir consulter pour d'autres motifs qui pourraient vous inquiéter.

Si vous n'avez pas accouché et que la date de votre terme se rapproche, vous êtes invitée à appeler 48h avant le jour de votre terme pour prendre un rendez-vous le jour de votre terme pour un contrôle monitoring et une échographie.

Hôpital de jour (lundi-mardi-jeudi-vendredi) :  **Tel : 04 42 33 90 14**

Salle de naissance :  **Tel : 04 42 33 90 35**

A la suite de ce rendez-vous, vous pouvez :

- Rentrer à domicile et un autre rendez-vous de contrôle sera programmé dans 48h et ce jusqu'à J+5 après votre terme
- Ou être hospitalisée pour un déclenchement de l'accouchement...

Prévoir son entrée à la maternité

> Démarches administratives

Documents nécessaires pour l'hospitalisation :

- Votre **pièce d'identité** (carte d'identité, passeport, permis de conduire ou livret de famille)
- Votre **carte de sécurité sociale**
- Votre **carte de mutuelle**

Documents nécessaires pour la déclaration de naissance à la Mairie :

- le **certificat d'accouchement** délivré par la maternité
- une **reconnaissance parentale prénatale** (si elle a été faite)
- des **pièces d'identité des parents**
- un **justificatif de domicile de moins de 3 mois**
- le **livret de famille** s'il en existe déjà un

Le père de votre enfant ou un membre de votre famille devra effectuer la déclaration de naissance à la Mairie dans les 5 jours ouvrés suivant la naissance du bébé.

Le carnet de santé de votre enfant vous sera remis le jour de votre sortie.

Un lit peut être proposé à un accompagnant, seulement dans les **chambres particulières**.

Pour votre information, sachez que la durée moyenne du séjour dans le service est de :

- 3 à 4 jours pleins pour un accouchement « simple »
- 4 à 5 jours pleins pour une césarienne.

> Pour vous

- vêtements confortables
- des chemises de nuit ou des pyjamas (qui s'ouvrent devant de préférence, si vous allaitez)
- des chaussons
- des serviettes de toilette / gants / affaires de toilette,
- des serviettes hygiéniques « grand flux » ou « spécial nuit » et culottes en coton ou jetable
- Un coussin d'allaitement

> Pour le papa ou l'accompagnant:

- un oreiller
- sac de couchage
- un petit en cas

> Si vous désirez allaiter :

- des soutiens-gorge d'allaitement
- 1 cuillère bébé pour recueil de colostrum
- des coussinets d'allaitement ou coquillages d'allaitement

> A préparer pour la salle de naissance

- 1 body (manche longue)
- 1 pyjama épais
- 1 paire de chaussons et/ou chaussettes
- 1 brassière (hiver comme été)
- 1 bonnet en coton
- 1 turbulette ou gigoteuse (indispensable)
- 1 brumisateur d'eau minérale pour votre confort
- 1 bandeau de peau à peau



> Pour votre enfant

- 4 bodys (manches longues)
- 4 pyjamas épais
- 2 paires de chaussons et/ou chaussettes
- 2 brassières (hiver comme été)
- 2 bonnets en coton
- 2 sorties de bain ou serviettes
- 4 langes
- 1 thermomètre de bain
- 1 thermomètre rectal (indispensable)

Produits pour les soins de votre bébé :

- des couches Premier Âge (3-5 kg)
- carrés de coton pour le change
- sérum physiologique (dosettes)
- savon surgras pour bébé ou base lavante et Syndet

Accueil maternité :
04 42 33 50 29

Urgences
sages-femmes :
04 42 33 90 35

Secrétariat médical :
04 42 33 50 28

Centre hospitalier
du Pays d'Aix



3 - La naissance

Le jour de votre accouchement, présentez-vous directement en salle d'accouchement. Vous serez alors prise en charge par une sage-femme et une auxiliaire de puériculture. Vous pourrez être accompagnée par une unique personne de votre choix sans changement possible pendant votre prise en charge.

Une salle nature est à votre disposition avec baignoire, ballons de positionnement et structure de suspension (combitrack). Notre équipe sera là pour vous accompagner dans votre projet d'accouchement avec ou sans péridurale.

La césarienne est un mode d'accouchement parfois nécessaire. Afin de réduire la séparation de la mère et de l'enfant, l'équipe vous propose « *ne me quitte pas des yeux* ». Ce dispositif permet à la maman, grâce à une tablette au bloc opératoire, de suivre en direct sur un écran les premiers moments de son enfant (premiers soins, peau à peau avec le co-parent, ...)

4 - Le séjour en maternité

Après votre accouchement, vous êtes accueillie avec votre enfant dans le service de suites de naissance. Nous respectons votre rythme et votre intimité, tout en nous assurant de votre sécurité médicale et de celle de votre nouveau-né, avec des soins et un accompagnement adaptés à vos besoins.

Au cours de votre séjour, vous bénéficierez :

- De visites régulières du personnel pour répondre au mieux à vos attentes et vos questions
- D'une prise en charge de la douleur avec prescription d'antalgiques si besoin et/ou homéopathie

Le gynécologue obstétricien et l'interne de suites de naissance réalisent, en collaboration avec la sage-femme, le suivi des patientes ayant accouché par césarienne ou présentant une pathologie.

Le pédiatre réalise l'examen clinique de votre nouveau-né le premier jour et à la sortie.

Les nouveau-nés dont l'état de santé le nécessite bénéficient d'une surveillance clinique plus rapprochée sous la surveillance de l'IPDE ou de la SF.

Si l'état de votre enfant nécessite des soins de néonatalogie, il sera hospitalisé dans l'une des unités de néonatalogie, vous pouvez aller le voir jour et nuit.

La proximité mère-bébé est favorisée tout au long du séjour.

Plusieurs tests de dépistage pour votre bébé vous seront proposés :

- Le dépistage auditif systématique : permet d'explorer l'audition des 2 oreilles, il est rapide et indolore. Vous pourrez assister au test et le résultat sera immédiat.
- Le Test de Guthrie : test de dépistage sanguin, permet le diagnostic précoce de 7 maladies rares. Ce dépistage permet une prise en charge précoce et la mise en place d'un traitement pour éviter des lésions définitives et/ou des complications. Il est réalisé le troisième jour.
- Des **consultations d'ostéopathie sont proposées** pour les mères lors de votre séjour en grossesse à risque ou en suite de naissance en partenariat avec **le Collège d'ostéopathe de Provence Aix-Marseille** qui intervient directement dans le service de maternité.

5 - Les soins de bébé et son alimentation

La sage-femme et l'auxiliaire de puériculture accueillent et réalisent les premiers soins au bébé directement en salle de naissance.

Tout au long de votre séjour, notre équipe vous guidera et vous accompagnera dans les soins quotidiens de votre bébé directement dans votre chambre. Afin d'assurer le suivi du développement de votre enfant, les puéricultrices et les auxiliaires de puériculture contrôlent :

- La température
- Le poids
- La façon dont se passe l'alimentation
- Le taux de bilirubine (jaunisse)
- Les urines et selles
- Et les rythmes d'éveil et de sommeil

Notre maternité favorise au maximum le contact en **peau à peau** et ce dès la naissance.

Ce moment privilégié permet de réchauffer votre bébé, de favoriser le lien d'attachement, de faciliter le démarrage de l'allaitement le cas échéant et peut être renouvelé à tout moment pendant votre séjour et à domicile. Il peut être réalisé par les deux parents.

Nous sommes à votre écoute pour vous encourager, vous conseiller peu importe le choix que vous effectuerez pour l'alimentation de votre enfant et ce dès les premières heures de vie.

Nous serons disponibles pour vous aider à évaluer l'efficacité de la tétée afin de s'adapter aux besoins de votre bébé. Nous vous aiderons à :


- Positionner votre enfant
- Vous installer confortablement pour la mise au sein
- Essayer plusieurs positionnements au sein

Plusieurs actions sont mises en place afin de vous aider à comprendre et apprendre les rythmes de votre bébé ; nous sommes présents pour vous rassurer et vous aider à comprendre votre enfant. Il est important :


- De respecter les rythmes et les demandes de bébé
- De ne pas limiter le temps ou la fréquence des tétées au sein
- De favoriser la proximité en cas d'agitation de bébé

LES SIGNES D'ÉVEIL


Importance de l'alimentation à l'éveil, comment repérer ces signes :




Sommeil agité Je bouge mes bras, je m'étire




Je suis calme et attentif




J'ouvre la bouche, je tire la langue



je suce mes doigts



Je suis agité, je pleure



Je suis en sommeil profond

Il est déjà trop tard. Ce n'est pas le moment

Service Communication - CHIAP Août 2022

PAROLES D'ENFANT

Les soins de développement en Maternité



Un nouveau-né a son propre rythme qui est encore celui du fœtus. Il dort par périodes variables. La 2^{ème} et la 3^{ème} nuit sont le plus souvent bien animées mais font partie des étapes physiologiques qui surviennent chez la majorité des bébés.

La plupart des nouveau-nés têtent de manière régulière.

Il est important d'observer votre bébé et lui proposer une tétée dès qu'il montre des signes d'éveil.

Si les tétées sont rares, n'hésitez pas à installer votre bébé en peau à peau, cela l'aidera à téter plus fréquemment.

Le nouveau-né a des besoins qu'il exprime par des signes ou des pleurs. La réponse adaptée doit être le réconfort, le peau à peau, et la tétée. Laisser pleurer un enfant dans son berceau génère du stress et induit un sentiment d'insécurité.

<https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/nutrition-et-activite-physique/documents/brochure/le-guide-de-l-allaitement-maternel>

6 - Offre de service

<p>Propreté</p>	<p>Ménage tous les jours par l'ASH. Réfection du lit par aide-soignante / AP. Solution hydro-alcoolique à votre disposition.</p>																																	
<p>Les repas</p>	<p>Heures du service entre 7h00 et 7h30, 11h45 et 12h15, 18h00 et 18h30. Repas desservis une heure après environ. Carafe d'eau mise à disposition, à renouveler à votre convenance. Repas accompagnants possibles (prix à rajouter)</p>																																	
<p>Téléphone</p>	<p>N° de téléphone indiqué sur le mur au-dessus du téléphone de votre chambre. ➔ Joignable par votre entourage de l'extérieur, ➔ L'ouverture d'une ligne téléphonique se fait auprès de l'hôtesse d'accueil, du lundi au vendredi, de 13h30 à 17h30 (hors week-end et jours fériés). Le paiement s'effectue en espèces ou par chèque.</p>																																	
<p>Télévision</p>	<p>Toutes les chambres sont équipées d'un téléviseur. Pour en bénéficier, il faudra vous adresser au bureau des entrées. L'ouverture d'un contrat de télévision se fait auprès du service télévision « Telecom Service », situé à côté de l'hôtesse d'accueil à l'entrée de l'hôpital. Le service est ouvert du lundi au vendredi, de 10h0 à 18h30 et le samedi, de 13h00 à 18h00 (fermé les dimanches et jours fériés). Le paiement s'effectue en espèces, chèque et carte bancaire.</p>																																	
<p>Wifi</p>	<table border="1" data-bbox="266 938 1021 1177"> <thead> <tr> <th colspan="3"></th> <th>7 jours dont 1 jour gratuit</th> <th>14 jours dont 3 jours gratuits</th> <th>21 jours dont 6 jours gratuits</th> <th>28 jours dont 10 jours gratuits</th> </tr> <tr> <th>Sites</th> <th>Offre</th> <th>Tarif jour</th> <th>1 Semaine</th> <th>2 Semaines</th> <th>3 Semaines</th> <th>4 Semaines</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">Aix</td> <td>TV seule</td> <td>4,05 €</td> <td>24,30 €</td> <td>44,55 €</td> <td>60,75 €</td> <td>72,90 €</td> </tr> <tr> <td>Internet seul</td> <td>1,00 €</td> <td>6,00 €</td> <td>11,00 €</td> <td>15,00 €</td> <td>18,00 €</td> </tr> <tr> <td>Ouverture TV et internet</td> <td>5,05 €</td> <td>30,30 €</td> <td>55,55 €</td> <td>75,75 €</td> <td>90,90 €</td> </tr> </tbody> </table>				7 jours dont 1 jour gratuit	14 jours dont 3 jours gratuits	21 jours dont 6 jours gratuits	28 jours dont 10 jours gratuits	Sites	Offre	Tarif jour	1 Semaine	2 Semaines	3 Semaines	4 Semaines	Aix	TV seule	4,05 €	24,30 €	44,55 €	60,75 €	72,90 €	Internet seul	1,00 €	6,00 €	11,00 €	15,00 €	18,00 €	Ouverture TV et internet	5,05 €	30,30 €	55,55 €	75,75 €	90,90 €
			7 jours dont 1 jour gratuit	14 jours dont 3 jours gratuits	21 jours dont 6 jours gratuits	28 jours dont 10 jours gratuits																												
Sites	Offre	Tarif jour	1 Semaine	2 Semaines	3 Semaines	4 Semaines																												
Aix	TV seule	4,05 €	24,30 €	44,55 €	60,75 €	72,90 €																												
	Internet seul	1,00 €	6,00 €	11,00 €	15,00 €	18,00 €																												
	Ouverture TV et internet	5,05 €	30,30 €	55,55 €	75,75 €	90,90 €																												
<p>Happytal</p>	<p>La conciergerie Happytal propose une gamme de produits et de services pour agrémenter et faciliter le séjour des patients, permettre de contribuer au mieux-être d'un proche hospitalisé, même à distance. Les services Happytal peuvent être commandés au comptoir situé dans le hall d'accueil Jacques de la Roque, à proximité de la cafétéria. Le comptoir est ouvert du lundi au vendredi, de 9h00 à 17h00, hors jours fériés.</p>																																	


La chambre particulière : l'admission en chambre particulière est payante à hauteur de 47 euros par journée d'hospitalisation. Ces frais supplémentaires sont à votre charge. Cependant, certaines mutuelles les prennent en charge ; pensez à vous renseigner auprès de votre mutuelle.

Les visites : la présence du papa est autorisée sans limitation de temps auprès de la maman et du nouveau-né. Le régime de visite pour le reste de la famille évolue selon le contexte sanitaire. Nous vous tiendrons informés des dernières préconisations.

IV. LE RETOUR A DOMICILE

1 - La déclaration de naissance

La naissance de votre enfant doit être déclarée à la Mairie du centre-ville d'Aix-en-Provence dans les 5 jours ouvrés suivants la naissance. Il vous faut préalablement prendre un rendez-vous par :

 **Téléphone** : 04 42 91 90 00
Site: www.aixenprovence.fr
pour définir un créneau horaire.



N'oubliez pas de vous rendre à la mairie avec :

- la déclaration de naissance délivrée par la sage-femme
- vos 2 pièces d'identité
- un justificatif de domicile
- un livret de famille si vous en possédez un
- une reconnaissance anticipée si vous l'avez effectuée au cours de la grossesse

2 - Organisation du retour (Sfib, PMI)

En général, pour un accouchement par voie basse sans complication? une sortie peut être envisageable à partir du 3^{ème} jour après la naissance et à partir du 4^{ème} jour pour une césarienne.

Après la naissance de votre enfant, un suivi pour vous et votre enfant va vous être proposé. Pour faciliter votre retour, vous pouvez bénéficier d'un suivi à domicile pour vous et votre bébé.

Nous vous conseillons de prendre contact avec une sage-femme libérale dès votre accouchement afin de prendre un rendez-vous. Une première visite s'effectue en général dans les 48h après votre sortie de notre maternité. Votre sage-femme vous indiquera après cette visite le suivi nécessaire. Cette surveillance est, elle aussi, prise en charge à 100% jusqu'au 12^{ème} jour de vie de votre bébé.

Une sortie précoce peut être envisagée en fonction de la situation (entre 48h pour un accouchement voie basse et 72 heures pour une césarienne). Dans ce cas, la sage-femme libérale doit impérativement passer à votre domicile le lendemain de votre sortie et vous devez avoir planifié un rendez-vous avec un pédiatre avant le 10^{ème} jour. Tout cela en l'absence de contre-indication médicale et en accord avec le service.

Les professionnels de la protection maternelle et infantile (PMI), ouverts à tous, peuvent également être amenés à vous accompagner à votre sortie de la maternité. Vous pouvez vous y rendre afin de rencontrer les professionnels pour vous et votre bébé.

3 - Aide et associations

La **Maison Départementale de la Solidarité (MDS)** d'Aix-en-Provence est un lieu de proximité à l'écoute de vos difficultés.

Elle vous propose notamment un accompagnement individuel, des consultations (enfants jusqu'à 6 ans, femmes enceintes, gynécologie,...), des activités d'éveil du jeune enfant et un accompagnement global à la parentalité. Vous pouvez les joindre du **lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.**



MDS d'Aix : 04 13 31 84 10
MDS Gardanne : 04 13 31 77 00

Le **réseau de soutien à la parentalité du CHIAP** rassemble les acteurs hospitaliers et de ville médicaux et psycho-sociaux intervenant en maternité et en néonatalogie sur le site principal d'Aix en Provence. Ce réseau se réunit régulièrement pour assurer un meilleur repérage des situations à risque dès le début de la grossesse permettant d'envisager, avec les différents partenaires, un accompagnement et un suivi adapté.

Les **consultants en lactation** sont des professionnels de l'allaitement et de la lactation. Ils sont une ressource supplémentaire après votre retour à domicile pour vous aider dans votre projet d'allaitement, vous écouter et résoudre avec vous les problèmes qui peuvent se poser. Si vous êtes intéressée, vous pouvez vous rendre sur le site de l'Association Française des Consultants en Lactation (AFCL, consultants-lactation.org) afin de trouver une personne formée dans ce domaine.

La Leche League (Illfrance.org) est une organisation qui a pour but d'aider toutes les femmes souhaitant allaiter. Vous y trouverez une information variée et complète qui répondra à toutes vos questions sur l'allaitement. Ce soutien et cette information peuvent passer par des réunions, du soutien par téléphone et par email, un forum, un groupe Facebook, ...

Il s'agit d'une ressource essentielle et gratuite pour vous guider tout au long de votre allaitement.

V.

LA VISITE DU POST PARTUM

La consultation post-natale doit être effectuée dans les 6 à 8 semaines qui suivent votre accouchement. Elle peut être réalisée par le médecin ou la sage-femme qui a suivi votre grossesse.

Cette consultation est prise en charge à 100 % par l'assurance maladie.

Il s'agit d'une visite essentielle pour la maman qui permet de faire le point sur l'état corporel de la femme post-accouchement. Il est très important de profiter de cette visite pour poser toutes les questions sur l'après-accouchement.

Lors de cette visite, le praticien va faire un bilan complet de l'état du périnée et notamment de sa tonicité. Cette visite post partum est aussi l'occasion de faire un état de la cicatrisation, s'il y a eu une césarienne, une épisiotomie ou encore une déchirure.

C'est à l'issue de cet examen que seront prescrites des séances de rééducation.

Il faudra prendre rendez-vous auprès d'une sage-femme en ville pour effectuer ces séances. Cette rééducation est prise en charge à 100 % par l'assurance maladie.

Cette visite post-natale est toute indiquée pour faire le point sur la contraception à choisir ou son adaptation si besoin, pour combien de temps.

La consultation avec le médecin qui suivra votre bébé doit avoir lieu entre le 10^{ème} et le 15^{ème} jour de vie puis à 1 mois.

VI.

LES NUMEROS UTILES

Les actualités et les dernières informations relatives à la maternité sont relayées par le biais de la page Facebook de l'établissement « Maternité Aix en Provence ».

Rappel des N° utiles :

Pour prendre rendez-vous :

-  Tel : 04 42 33 50 28
-  amamaternite@ch-aix.fr

●  :
<https://www.ch-aix.fr/rdv-en-ligne/>

En cas d'urgence :

-  **Tél de la salle de naissance :**
04 42 33 90 35

Pour suivre notre actualité :



@materniteaix



@materniteaix

1 - Vos droits

La protection de vos données de santé

Des informations nominatives, administratives et médicales vous concernant sont recueillies au cours de votre séjour. Sauf opposition de votre part, elles font l'objet de traitements informatisés anonymisés afin de permettre une meilleure prise en charge et participer à des programmes nationaux de surveillance et de prévention.

Le CHIAP s'engage à assurer la protection de vos données à caractère personnel et le respect de vos droits, en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données et le droit français applicable en la matière.

A votre arrivée, **votre adresse mail vous sera demandée** ; elle ne sera utilisée que dans le cadre de l'enquête nationale de recueil de la satisfaction eSatis et dans le cadre de l'envoi de vos documents médicaux (résultats d'examens, compte-rendu d'hospitalisation).

Une information plus complète sur nos engagements et sur vos droits est téléchargeable via le QR code suivant ci-contre. N'hésitez pas à consulter ce document ou à nous écrire.



➤ **Mes données médicales** Après votre sortie, le CHIAP vous permet d'accéder rapidement à vos documents médicaux (résultats d'examens, compte-rendu d'hospitalisation), de manière sécurisée, depuis votre mobile ou un ordinateur. Comment cela fonctionne ?

- 1 Lors de votre arrivée, le secrétariat médical du service vous demande votre email, votre numéro de téléphone portable et votre accord pour l'envoi dématérialisé de vos documents médicaux via le site sécurisé Lifen.
- 2 Si vous donnez votre accord, un email de Lifen, contenant un lien sécurisé, vous sera alors adressé ; cliquez sur « Accéder à votre document ». Vous devrez ensuite confirmer votre numéro de portable puis saisir le code à 6 chiffres reçus par SMS. Vous pouvez ensuite accéder et télécharger votre document (accessible 6 mois).
- 3 Si vous ne donnez pas votre accord pour l'envoi dématérialisé et sécurisé de vos documents, nous vous invitons à les récupérer directement auprès du secrétariat médical.

Prélèvements de laboratoire

Conformément à la loi de Bioéthique de 2004, en absence d'opposition écrite de votre part, les échantillons résiduels pourront être utilisés à des fins de recherche scientifique après anonymisation.



Droit à l'image



Aucune image (photo, vidéo) sur laquelle figurerait un patient ou un personnel, ni aucun enregistrement sonore, ne doit être pris(e) et/ou rendu(e) public(que) par quelque moyen que ce soit, sous peine de poursuite.

(article 9 du Code civil ; article 226-1 et article 226-2 du Code pénal ; articles L1110-4 et R1112-47 du Code de la santé publique ; Charte du patient hospitalisé du 2 mars 2006, paragraphe IX)

Droit de vote



Le vote par correspondance ou par procuration peut être organisé par l'hôpital si des élections ont lieu pendant votre hospitalisation.



Droit d'accès à votre dossier médical après votre sortie

Vous disposez d'un droit d'accès aux informations contenues dans votre dossier médical ou dans celui de la personne que vous représentez (article L.111-7 du code de la santé publique).

Vous avez accès à votre dossier médical, si vous êtes patient, représentant légal d'un mineur, représentant légal d'un majeur sous mesure de protection juridique ou médecin désigné comme intermédiaire par le patient (ou l'une des personnes précédemment citées). Si vous êtes « ayant droit » d'un patient décédé : vous disposez d'un droit d'accès à certaines pièces strictement nécessaires pour vous permettre de « connaître les causes de la mort, de défendre la mémoire du défunt ou de faire valoir vos droits » (article L.1110-4 du code de la santé publique), sauf si le défunt a exprimé de son vivant un refus en ce sens.

Des **formulaires de demande** pour le patient (ou représentant légal) ou pour les ayants droits d'un patient décédé sont disponibles auprès des secrétariats médicaux ou sur le site internet du CHIAP (www.ch-aix.fr/sejour/vos-droits-et-obligations/; rubrique droit d'accès au dossier médical) ou sur demande écrite auprès du service Qualité par mail à : dossier-medical@ch-aix.fr.

Des frais de reproduction et d'envoi des pièces de votre dossier sont à votre charge (tarifs consultables sur les formulaires de demande).

Votre dossier médical est conservé par l'établissement pendant une durée de vingt ans à compter de la date de votre dernier séjour ou de votre dernière consultation externe. Au-delà, les documents sont détruits. Pour les enfants, les dossiers sont conservés 10 ans après la majorité de l'enfant jusqu'à ses 28 ans. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous adresser au secrétariat du service Qualité au 04 42 33 92 90.



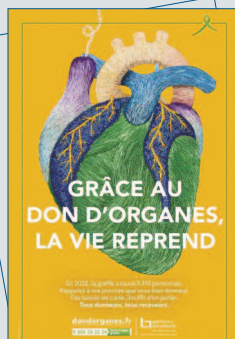
Don et prélèvement d'organes et de tissus

Le Don d'organes et de tissus est un acte qui permet de sauver des vies et d'améliorer la qualité de vie de ceux et celles qui en ont besoin.



Selon la loi, tout le monde est présumé donneur mais chacun peut s'opposer au prélèvement. De ce fait, lors de la survenue du décès, les proches pourront parfois être consultés par l'équipe médicale qui cherchera à savoir si une opposition au don d'organes et de tissus avait été formulée par le défunt. Se positionner auparavant sur la question du don permet aux proches d'éviter un questionnement difficile dans un moment délicat. Cela permet aussi à l'équipe médicale d'éviter de se heurter à un refus en raison de l'absence de positionnement.

Pour toute information concernant le Don d'organes et de tissus, n'hésitez pas à contacter la Coordination Hospitalière du Don d'organes et de tissus du CHIAP au 04 42 33 56 92 ou l'Agence de la Biomédecine de Marseille au 04 91 56 52 17 . Vous pouvez également consulter le site national www.agence-biomedecine.fr.



Votre expérience nous intéresse

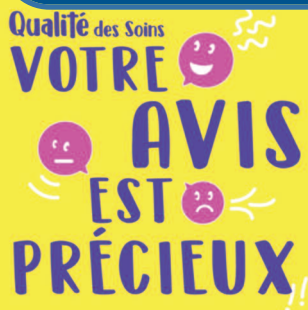
(Articles R. 1112-91 à R1112-94 du Code de Santé Publique)

Une attention particulière est portée aux remarques et suggestions que vous pouvez exprimer notamment dans les enquêtes de satisfaction qui vous sont remises avant votre sortie.

Elles sont analysées par les équipes et donnent lieu à des actions d'amélioration. Tout au long de votre prise en charge, les professionnels de santé veillent à vous apporter des soins de la meilleure qualité possible et vous apporter toutes les informations nécessaires. Toutefois, n'hésitez pas à poser des questions sur les examens, les traitements prescrits et à signaler tout événement qui vous paraît anormal ou ne correspondant pas à vos attentes. www.has-santé.fr.

Nous sommes à votre écoute et vous contribuez ainsi à notre démarche d'amélioration continue.

Que vous soyez satisfait ou non de la prise en charge, comment exprimer votre avis ?



e-Satis
Votre expérience est utile à tous !

Renseignez votre email à l'admission et répondez à e-Satis, l'enquête nationale de la Haute Autorité de santé.

1 - Nous vous invitons à vous adresser directement aux responsables du service concerné (médecin, cadre de santé) et à compléter le **questionnaire de sortie**.

Certains services proposent également leur propre questionnaire qui les aident à améliorer le service rendu.

2 - Des enquêtes nationales de satisfaction « **e-SATIS** », pilotées par la Haute Autorité de Santé, sont également réalisées annuellement sur certains types de prises en charge. En donnant votre adresse mail au bureau des entrées, vous pouvez participer à ces enquêtes nationales de satisfaction via un **questionnaire en ligne** totalement anonyme qui vous sera adressé après votre sortie.

3 - Si vous souhaitez témoigner de votre satisfaction, n'hésitez pas à « liker » sur les réseaux sociaux et/ou de nous envoyer un courrier de remerciement par mail à remerciements@ch-aix.fr.



4 - Si vous souhaitez formuler une réclamation, vous pouvez adresser votre **courrier sur papier libre** ou sur le **formulaire** dédié (réclamation) disponible sur le site internet du CHIAP (www.ch-aix.fr/sejour/vos-droits-et-obligations/ rubrique « Vos plaintes, réclamations, observations ou propositions ») et l'adresser au service Qualité par mail : reclamation-usager@ch-aix.fr. Par délégation du directeur de l'établissement, le service Qualité instruira votre réclamation et vous tiendra informé.

5 - Selon la situation, il pourra vous être proposé une **rencontre avec un médiateur** médecin ou non médecin, membre de la **Commission des Usagers** (CDU).

6 - Si vous le souhaitez, vous pouvez solliciter directement un des **Représentants des Usagers** (RU) siégeant à la CDU pour vous accompagner dans vos démarches et faire le lien avec les différents interlocuteurs. Une écoute, un dialogue et une réponse à vos questions vous seront apportées.

La liste des RU est affichée dans les lieux d'accueil et est consultable sur le site internet de l'établissement : www.ch-aix.fr/qualite/relations-avec-les-usagers/.



L'hôpital est un lieu de soins. Dans l'intérêt de chacun, il vous est demandé de :



- Être courtois et respectueux vis-à-vis du personnel.
- Respecter les principes de laïcité.

Charte de la
laïcité →



- Respecter les consignes inhérentes à la vie de chaque service.
(notamment les horaires de visite)

- Faire preuve de discrétion.
(visites multiples, radio, TV, éviter les appels répétés...)



- Ne pas utiliser de téléphone portable dans les secteurs de soins identifiés *(circulaire DH/EM1 n° 40 du 9 octobre 1995)*

- Pour le repos de tous, réduire le volume des télévisions et des appareils audiovisuels et utiliser des casques.



- Respecter le bon état des lieux et des matériels.
Toute détérioration abusive entraîne la facturation des dégâts, et selon le cas, l'exclusion même de l'établissement.

- Respecter les règles d'hygiène *(Utiliser la solution hydro alcoolique en entrant et en sortant des chambres, porter un masque chirurgical jetable si vous êtes malade, tousser ou éternuer dans votre coude).*



- Veiller à porter une tenue vestimentaire convenable.

- Ne pas introduire ni consommer de boissons alcoolisées et de substances illicites.



- Ne pas venir avec des animaux, par mesure d'hygiène.
(dérogation au Centre Roger Duquesne)

- Ne pas fumer ni vapoter dans l'enceinte de l'établissement *(article R.3511-7 du Code de la Santé Publique).*
Tout contrevenant s'expose à des sanctions et se verrait signifier sa sortie administrative immédiate.
Des espaces fumeurs sont identifiés en extérieur.
Ne pas jeter les mégots par terre.



- Veiller à l'exactitude des données de votre dossier administratif.



- Ne pas circuler en trottinette dans l'hôpital.

- Veiller à ne pas bloquer les issues.

NOTES

NOTES



Centre Hospitalier du Pays d'Aix / Centre Hospitalier Intercommunal Aix-Pertuis

Maternité du CH d'Aix-en-Provence

Avenue des Tamaris
13616 Aix-en-Provence Cedex 1
Secrétariat : 04 42 33 50 28

www.ch-aix.fr

Maternité Catherine Baret

58, rue de Croze
84 123 Pertuis Cedex
Standard : 04 42 33 50 00
Secrétariat : 04 90 09 42 17
Service : 04 90 09 42 16
Fax : 04 90 09 43 93

Le CHIAP est membre des Hôpitaux de
Provence - Groupement Hospitalier et
Universitaire des Bouches-du-Rhône

Prise de rendez-vous en ligne
sur www.ch-aix.fr et
sur www.doctolib.fr

Suivez nous sur :
[@hopitalaixpertuis](https://twitter.com/hopitalaixpertuis)



Hôpitaux de Provence
Groupement Hospitalier et Universitaire des Bouches-du-Rhône

